

Déclaration préalable à la CAP du 10 Novembre

Plusieurs événements intéressants la catégorie des CPE et ses représentants sont intervenus depuis la dernière CAP du mois de Mai dernier

1) Les MIS « déguisées » de 2 de nos collègues :

Déguisées mais bien réelles dans la mesure où ces deux collègues ont été sommés de quitter leur établissement pour un poste resté vacant à l'issue du mouvement.

Inutile de préciser toutes les difficultés rencontrées par ces collègues suite à une arrivée dans ces conditions dans un nouvel établissement.

Sans parler de la « double peine » inacceptable vécue par l'un d'entre eux qui se voit obligé de se loger à ses frais.

Un tel traitement réservé à des collègues ne peut en aucun cas être présenté comme une solution à quelque problème de fonctionnement d'établissement que ce soit.

2) La première promotion de reçus concours à l'ENFA

En effet, a débuté en Septembre, pour les reçus concours externes, la formation Master 2 MEF à l'ENFA entraînant de fait la délocalisation de la formation des CPE de Dijon à Toulouse au plus près de nos futurs collègues enseignants et non plus des futurs « personnels d'encadrement » comme nous le réclamions depuis toujours. Cette « délocalisation » valant également pour les reçus concours internes.

Pour nous, il convient de tout mettre en œuvre pour la réussite de cette première promotion. A ce sujet, on ne peut que déplorer, et ce malgré tout le travail de propositions fait par toutes les parties prenantes (DGER, ENFA, Inspection et nous mêmes représentants des personnels), que la note de service définissant les modalités de titularisation et d'organisation de l'année de formation des stagiaires externes se soit, plus deux mois après le début de la formation, toujours pas sortie.

Cette situation maintient un flou, notamment, sur le temps de présence hebdomadaire obligatoire des stagiaires sur leur établissement de stage, mais également en ce qui concerne les modalités de prise en compte de la charge de travail supplémentaire des conseillers professionnels.

3) La parution du rapport de l'OMM sur les Métiers de la Vie Scolaire.

Alors que la DGER nous avait annoncé, avant les dernières vacances d'automne, une présentation préalable à sa diffusion, le « tant attendu » rapport de l'OMM sur les Métiers de la Vie Scolaire est paru il y a quelques jours.

Nous ne manquerons pas d'y apporter toutes remarques et commentaires nécessaires. Mais nous serons surtout vigilants aux « suites » de ce rapport qui devrait entre autre déboucher sur la rédaction du référentiel CPE.

Il ne saurait être accepté que les représentants élus des CPE ne soient pas associés à la réflexion et à la rédaction de ce texte.

La méthode de travail appliquée au MEN avec un premier texte (décret : « référentiel de compétences professionnelles ») puis sur une « circulaire des missions », les deux très largement négociés, nous semble être la meilleure entrée possible.